



Formation « Coordonnateur »

Présentation de la formation

Animateur d'équipe, au sein de son institution, le coordonnateur participe à la dynamique impulsée par le projet de service et plus globalement par le projet institutionnel et intervient dans cette dynamique en fonction de ses champs de compétences.

Il assure la mise en œuvre et la coordination des activités, en mobilisant les ressources nécessaires et constitue dans ce sens un garant des orientations fixées et des objectifs retenus. Il anime son équipe, qui peut être pluridisciplinaire.

Le coordonnateur occupe une place qui le situe institutionnellement à l'interface du chef de service et de l'équipe socio-éducative ou médico-sociale. Dans la chaîne hiérarchique, il participe à une coordination fonctionnelle et constitue une courroie de transmission de l'information ascendante et descendante. Sans être hiérarchique, ce rôle est central dans le lien transversal qu'il établit entre le chef de service et l'équipe socio-éducative.

Le coordonnateur organise le travail socio-éducatif ou médico-social de proximité. Dans ce sens, il accompagne et soutient le travail réalisé auprès des personnes en difficulté. Il coordonne les différentes étapes liées à la réalisation du projet de l'usager en renforçant les collaborations entre intervenants et en garantissant la cohérence de ce projet.

Sous la responsabilité du chef de service, le coordonnateur dispose d'un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de participer et d'organiser la conception, le suivi, l'évaluation des projets personnalisés ou adaptés à des populations spécifiquement identifiées. Quand il travaille au sein d'un service d'intervention à domicile, il doit être en capacité de travailler hors les murs, tout en restant attaché au projet d'établissement.

Le coordonnateur développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être un interlocuteur privilégié pour l'analyse des besoins et la définition des orientations de l'institution qui l'emploie. Il connaît à ce titre les dispositifs et les partenaires qui concourent à la réalisation des projets et est en mesure de collaborer et de participer activement à la dynamique institutionnelle autant qu'interinstitutionnelle et partenariale.

Le coordonnateur intervient principalement dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé, de l'insertion sociale et de l'intervention à domicile. Il est employé par les associations, les collectivités territoriales, la fonction publique et les structures à but lucratif.

Cette formation est construite par un collectif d'organismes de formation en travail social sur l'ensemble du territoire :

EPSS (Cergy-Pontoise), ACTIF Formation – Information- Conseil (La Grande Motte), ANDESI (Paris), Ecole Supérieure de Praxis Sociale (Mulhouse), l'Institut de Travail Social (Tours), l'Institut Meslay – Formation et Conseil (Montaigu), l'IRTS des Hauts-de-France (Lille), l'ITS Pierre Bourdieu (Pau), et l'ITS ERASME (Toulouse).

École pratique de service social Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / + 33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010 Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris
Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / + 33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036 www.epss.fr / epss@epss.fr







Public visé

- Professionnel en fonction de coordination ou qui s'y destine, dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale, de l'animation, de la santé, de l'aide à domicile, de la petite enfance.
- Personne en reconversion professionnelle, pouvant justifier d'une action salariée dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale, de l'animation, de la santé, de l'aide à domicile, de la petite enfance.

Prérequis

- Les candidats, titulaires d'un diplôme de Niveau 4 ou 6 dans l'un desdits secteurs, doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans une fonction éducative, sociale ou soignante dans l'un des secteurs retenus.
- Les candidats, titulaires d'un diplôme de Niveau 3 dans l'un desdits secteurs doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans, dans une fonction éducative, sociale ou soignante dans l'un des secteurs retenus. Leur entrée en formation est soumise à un entretien d'admission obligatoire avec le coordonnateur de la formation.

Objectifs de la formation

La formation vise au développement des compétences suivantes :

- Animer des équipes et coordonner l'action
- Assurer un encadrement technique des équipes,
- Développer une dynamique et une méthode de veille,
- Développer et entretenir le travail en réseau.

Modalités de validation de la formation :

- <u>Soutenance orale</u> en fin de formation, d'un dossier de pratique professionnelle, rendant compte des acquis pour chacune des compétences visées.
- <u>Attestation nominative de suivi de formation, mentionnant les compétences acquises</u> à l'issue de la soutenance du dossier de pratique professionnelle, transmise à l'issue de la formation.

Durée, programmation et lieu de la formation :

Formation de 105 heures programmées sur une amplitude de 5 mois, soit 15 journées de formation réparties en 4 regroupements de 3 ou 4 journées consécutives par mois, dont 1 journée de validation des acquis à la fin de la formation.

Regroupements mensuels programmés du lundi au mercredi ou du lundi au jeudi.

Horaires: 9h00-12h30 et 13h30-17h 00

2 sessions par année scolaire :

- de septembre à janvier
- de février à juin

Lieu de la formation : Site de l'epss Cergy, 13 Boulevard de l'Hautil, 95000 Cergy





Contenus de la formation

• Animer des équipes et coordonner l'action

- ✓ Sociologie des organisations et Analyse institutionnelle,
- ✓ Organisation et coordination de l'action et des activités,
- ✓ Rôles, fonctions et pouvoir d'agir du coordonnateur,
- ✓ Délégations : rôle et posture,
- ✓ Relation au cadre hiérarchique
- ✓ Management participatif et dynamique d'équipe
- ✓ Communication et outils selon les spécificités de l'équipe
- ✓ L'animation de réunion
- ✓ Prévention et gestion des conflits
- ✓ Organisation du travail, les outils de gestion des plannings, mobiliser les professionnels,
- ✓ Evaluation et démarche Qualité (s'inscrire dans la démarche qualité)
- ✓ Initiation aux bases du droit du travail

Assurer un encadrement technique des équipes

- ✓ Définition des compétences professionnelles : individuelles et collectives
- ✓ Evolution des politiques sociales et impacts sur les pratiques professionnelles et sur les compétences
- ✓ Méthodologie de projet et méthodologie de l'intervention : Superviser le suivi et l'évaluation de la réalisation des projets personnalisés, animer une réunion de conception et de suivi de projets
- ✓ Méthodologie des écrits professionnels : Encadrer les écrits professionnels
- ✓ Expertise technique et mobilisation et étayage ou développement des compétences individuelles et collectives de l'équipe : Construire et étayer les compétences professionnelles de coordinations dans le cadre d'un écrit

Développer une dynamique et une méthode de veille

- ✓ Fonction et stratégie de veille : méthodologie de la veille et Outils de la recherche et de la gestion documentaire
- ✓ Initiation aux enjeux et à l'évolution des politiques sociales et des droits des personnes concernées
- ✓ Construire une cartographie des partenaires de l'institution et du territoire, en tenant compte des besoins du public et du territoire.
- ✓ Communication interne et externe de la veille : Usage et développement des TIC

• Développer et entretenir le travail en réseau

- ✓ Enjeux et méthodologie des partenariats et des réseaux sur un territoire
- ✓ Formes des coopérations dans l'environnement professionnel : formelle, informelle, contractuelle,
- ✓ Evaluation et pérennisation des partenariats et du travail en réseau,
- ✓ Communication interne et externe autour des partenariats et du travail en réseau.

• Accompagnement individualisé :

- ✓ Ateliers d'explicitation des compétences et des acquis,
- ✓ Méthodologie d'élaboration et suivi individualisé du dossier de pratiques professionnelles,
- ✓ Evaluation individualisée des acquis et validation de la formation





Modalités de personnalisation de la formation

Un questionnaire individuel de recueils des besoins et des attentes est envoyé à chaque participant dès son inscription, à retourner renseigné à l'epss, avant le démarrage de la formation.

Les questionnaires individuels sont ensuite transmis à l'équipe pédagogique, en amont du démarrage de la formation, afin que soient pris en compte au cours de la formation, les besoins et les attentes exprimés.

Modalités pédagogiques

Les séances alterneront des temps d'apports théoriques avec des temps de mise en pratique et d'études de cas, extraites de la pratique des participants. Ces modalités pédagogiques permettront aux participants d'élaborer leur dossier de pratique professionnelle permettant la validation de leurs acquis, tout au long de la formation, en bénéficiant de conseils individualisés des intervenants.

Moyens mis à disposition pendant la formation

L'équipe pédagogique est constituée :

- d'un coordinateur de la formation,
- d'une assistante de formation,
- de formateurs occasionnels, universitaires, ou professionnels de terrain, occupant des fonctions d'encadrement, chefs de service ou directeurs d'établissement, avec une expérience avérée de management de coordonnateur de plus de 5 ans et d'intervention en formation continue.

Titulaires d'un diplôme de Formation Supérieure : CAFERUIS, CAFDES, DEIS, Master 2, etc...

Les participants à la formation ont accès pendant la durée de la formation :

- à l'Infotheque,
- à la plate-forme pédagogique numérique,
- aux salles informatiques,
- aux salles de formation équipées.
- à une connexion au wifi
- aux espaces de travail réservés aux étudiants
- aux Espaces de Restauration

Coût de la formation

- 2 300 € en financement via l'employeur
- 1 610 € en financement personnel

Modalités d'inscription et délai d'accès à la formation

- Inscription en ligne sur le site internet de l'epss : www.epss.fr.
- Une réponse sera apportée dans les 10 jours à partir de la réception du dossier, hormis pendant les fermetures des services de l'epss (du 17/12 au soir au 03/01/2022 matin et du 22/07 au soir au 22/08/2022 au matin).

Nombre de participants :

Nombre maximum par session: 40 participants





Calendrier de la prochaine session :

- Du 21 au 24 février 2022
- Du 21 au 23 mars 2022
- Du 19 au 22 avril 2022
- Du 16 au 18 mai 2022
- 20 juin 2022